

## SPT / CFSP

6, rue de Chamechaude - 38360 Sassenage  
Tel : 04 57 13 01 55 - contact@secourismeprevention.fr

### **Formation Sauveteur Secouriste du Travail**

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap :

Avant la formation, nous faisons un point avec les demandeurs de formations.

Si nous devons intervenir en dehors des locaux habituels, nous avons besoin de savoir si ceux-ci sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

Nous communiquons avec les demandeurs afin qu'ils nous décrivent le niveau de handicap et l'activité au quotidien de la personne en situation de handicap.

Pour l'accueil de ces personnes, il est nécessaire pour le formateur de connaître la nature du handicap afin d'adapter la pédagogie de formation.

Le jour J, lors de la formation, un tour de table de présentation est fait.

Chaque stagiaire se présente et peut exprimer un besoin, préciser une contrainte liée à un handicap (passager ou permanent, physique ou de compréhension). En cas de besoin, nous incitons les autres stagiaires à aider les personnes en situation de handicap dans le cadre de leurs capacités (stagiaires aidants et personnes en situation de handicap). Le formateur accompagne le stagiaire en situation de handicap pendant toute la durée de la formation.

Critères de validation de la formation Sauveteur Secouriste du Travail :

Les critères de réussite pour l'obtention de la certification SST sont ceux définis par l'INRS dans le programme de formation SST, le stagiaire doit être capable :

- De reconnaître les dangers et intervenir en sécurité
- De faire un bon examen de la victime en détectant les urgences vitales
- De faire passer une alerte ou à défaut de donner une alerte
- De mettre en place le bon geste d'urgence et de surveiller la victime pour éviter l'aggravation de son état jusqu'à l'arrivée des secours
- D'expliquer le cadre juridique de son intervention
- D'expliquer le mécanisme d'apparition du dommage et de proposer un moyen de prévention
- De proposer une action de prévention pour éviter l'accident qui s'est produit lors de sa mise en situation
- De reconnaître les acteurs de prévention au sein de sa structure.

Le formateur adapte la formation en tenant compte de la faisabilité des gestes pour la personne en situation de handicap.

Exemples non-exhaustifs :

**Faire passer une alerte ou à défaut de donner une alerte**, le formateur communique sur le numéro d'urgence 114 et l'application 114. Des systèmes d'alerte spécifiquement développés pour les personnes en situation de handicap (SMS, Appel en visioconférence en langue des signes français).

**Mettre en place le bon geste d'urgence :**

- **la victime saigne abondamment**, si nécessaire le formateur met en avant le fait de faire comprimer le saignement par la victime elle-même ou un témoin.

- **la victime s'étouffe**, des techniques d'interventions spécifiques sont mises en avant (par exemple victime assise dans un fauteuil roulant).

- **la victime ne répond pas mais respire**, en cas d'incapacité d'effectuer certains mouvements le formateur adapte la technique de la mise en position latérale de sécurité.

En cas de situations plus exceptionnelles nous pouvons faire appel à notre médecin du travail partenaire (accompagnateur de notre structure). Nous avons également connaissance de la ligne d'accompagnement de proximité (0 800 360 360).

Notre référent handicap : David Fraile

Tél : 04 57 13 01 55 ou email : [formation@secourismeprevention.fr](mailto:formation@secourismeprevention.fr)